



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de BEAUVAIS
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN
mairie.loconville@orange.fr

COMMUNE DE LOCONVILLE
60240

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

Convocation : 30 Novembre 2021

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Membres absents : 3

Affichage : 30 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Serge STEINMAYER, Maire, MM. Philippe GAUTIER, Rémy RICHARD adjoints au maire, Mmes Isabelle MIFKOVIC et Véronique LEFEUVRE,
MM. Charles GAUTIER, Franck LEVEAU, Olivier CASSEGRAIN et Xavier SAMAIN,

Absents excusés : M. Mathias LAURE,

Mme Patricia LE MAITRE qui avait donné pouvoir à M. Franck LEVEAU

Après approbation du procès-verbal de la réunion précédente, Monsieur le maire ouvre la séance.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme MIFKOVIC Isabelle.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC (38/2021)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE.

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil budgétaire,
- D'accorder l'indemnité de budget de 100% pour 2021,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Valérie LEDRU pour 2021, à hauteur de **30.49 € Montant brut.**

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : VALIDATION DU DEVIS DE MAINTENANCE (39/2021)

Le contrat de maintenance avec le Webmaster est arrivé à échéance. Pour garantir la tenue à jour des contenus et leur sécurisation il paraît nécessaire de recourir à une entreprise qualifiée et disponible.

M. le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 les communes doivent mettre à disposition des administrés un dispositif de saisine par voie électronique concernant les demandes d'urbanisme comme les permis de construire ou les déclarations préalables. Les informations relatives à cette nouvelle procédure devront être accessibles sur le site internet. D'autres mesures concernant la publicité des actes pris par les collectivités entreront en vigueur en juillet 2022.

Isabelle MIFKOVIC a pris contact avec un Webmaster et présente un devis pour la maintenance du site internet d'un montant de 260€ TTC annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE ce contrat de maintenance technique de Honey and Bees

CHARGE M. le maire de signer le dit contrat.

ACHAT DE MATERIEL DE DENEIGEMENT (40/2021)

Dans le but de garantir à tous les habitants un salage des routes, la commune envisage l'achat d'un épandeur à sel d'un montant de 1000€ HT. M le Maire présente le devis précisant que le matériel est disponible de suite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le devis présenté,

CHARGE M. le maire de passer la commande.

COMPTE-RENDU DE REUNION DU SYNDICAT DES EAUX (41/2021)

Charles GAUTIER présente le rapport de la dernière réunion du syndicat des eaux. Plusieurs possibilités sont évoquées concernant l'avenir du Syndicat qui est encore incertain. M. Le Maire ajoute qu'au 1^{er} janvier 2023, la gestion de l'eau entrerait dans le périmètre de compétences de la communauté de commune du Vexin-Thelle. Le sujet est à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire et sera évoqué au prochain conseil municipal

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat

,PREND ACTE du rapport des représentants du Syndicat des eaux

PRESENTATION DU PROJET DE LA PRAIRIE (42/2021)

M. Le Maire explique que plusieurs aménageurs ont pris contact avec la mairie concernant les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour la Zone 1AU, la Prairie. Le Maire et les Adjoints ont rencontré l'un d'entre eux pour étudier les propositions. M. le Maire présente les conclusions de ces rencontres et une ébauche de projet d'aménagement.

Au vue des éléments présentés, ce projet ne bénéficie ni à la commune ni aux propriétaires des terrains concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de ne pas donner suite au projet présenté par Nexity,
CHARGE M. le Maire d'en informer le chargé de projet

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-LUCIEN (1^{ERE} PHASE) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (43/2021)

M. le Maire et ses Adjointes rendent compte de l'avancée du projet de rénovation. Les études préliminaires sont achevées et les rapports ont permis de définir les priorités. L'étude de sol a notamment mis en lumière l'importance de renforcer les fondations. Des entreprises pourront être consultées jusqu'à fin mars pour commencer les travaux en avril.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les **travaux de restauration de l'Eglise Saint-Lucien (1^{ère} phase)** s'avèrent nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de cette opération d'un montant de **462 921 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
SOLLICITE à cet effet une subvention de 120 000 € au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR selon la décomposition qui suit :

- Edifices culturels non protégés correspondant à 30% d'une assiette subventionnable plafonnée à 400 000€
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention de l'ETAT sollicitée est accordée ;
- approuve le plan de financement ;
- autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers ;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-LUCIEN: 1ERE PHASE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL(44/2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les **travaux de la première phase de restauration de l'Eglise Saint-Lucien** s'avèrent nécessaires et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de cette opération d'un montant de **462 921 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental, à hauteur de 180 000 € HT (édifices non classés Monument Historique taux de 60% sur une assiette subventionnable plafonnée à 300 000 €)
 - DETR à hauteur de 180 000 € HT
 - Reste à charge commune, soit 162 921 € HT.
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
 - prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention du Conseil Départemental sollicitée est accordée ;
 - prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

ORGANISATION DES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Compte-tenu de la situation sanitaire, le conseil municipal maintient la fête de Noël le 12 Décembre 2021 pour les enfants en adaptant son organisation aux contraintes sanitaires. Ainsi, la sortie au cinéma et la distribution sont maintenus. En revanche, le goûter est annulé. Le PASS sanitaire sera demandé pour l'entrée dans le bus et dans la maison du Village.

La distribution des colis pour les Anciens se déroulera le 18 décembre 2021.

La cérémonie des vœux initialement prévue le 9 janvier 2022 ne peut être maintenue au vue des conditions sanitaires actuelles.

RUE DE LA PRAIRIE : ALIGNEMENT ET REGULARISATION FONCIERE (45/2021)

A la demande du propriétaire, un bornage a été effectué en vue d'une délimitation de la propriété de la personne publique. Les relevés du géomètre ont fait apparaitre une discordance entre la limite de fait de l'ouvrage public et la limite foncière.

A cet effet, le propriétaire souhaiterait régulariser la situation en vendant la parcelle du terrain située en dehors du bornage et a transmis une proposition de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECLINE la proposition des propriétaires

BILAN DES FRAIS ENGAGES SUR LES LOGEMENTS LOCATIFS

Rémy RICHARD présente le bilan des travaux effectués sur l'année 2021 concernant les logements locatifs. Malgré les dépenses engagées d'un montant total TTC de 36 029,16 €, ce dernier reste positif.

Un rappel des travaux d'entretien à la charge des locataires sera transmis à tous, en même temps que l'information du transfert de trésorerie de Chaumont-en-Vexin à Méru.

TRAVAUX A PREVOIR

- sur les logements : La rénovation de la toiture du n°1 rue de l'Eglise reste d'actualité, l'entreprise a été contrainte de décaler le chantier.

- pour les bâtiments communaux : Les pignons de l'école sont à rénover. Des devis avaient été fait pour les fenêtres de l'école, d'autres devis sont en attente.

LOGISTIQUE DE LA MAISON DU VILLAGE ET DU LOCAL ASSOCIATIF

Il est décidé de faire un grand "nettoyage" dans les espaces fermés de la maison du village pour libérer de l'espace. Un local sera dédié pour ranger les différents équipements. Un inventaire sera réalisé dans le même temps. Une demande de programmation électrique a été faite pour favoriser les économies d'énergie.

Un agent technique de nettoyage sera prévu pour nettoyer et entretenir le local associatif.

PROPOSITION D'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK

La mairie a reçu la proposition d'installer un Food truck bistronomique, une fois par semaine à partir de mars, avril. Ils aimeraient vendre des burgers, salades, desserts "maison", plats du jour à base de produits frais et locaux.

Les Elus sont d'accord pour que ce projet se réalise, créant ainsi de l'émulsion dans notre village. Une rencontre sera programmée pour convenir des modalités de cette mise en place.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- La Communauté de Communes du Vexin-Thelle a acheté le terrain pour la construction du futur lycée de Chaumont en Vexin, et va le rétrocéder à la région
- Une étude est engagée concernant le projet de déviation de Chaumont-en-Vexin. Un premier résultat sera communiqué en septembre 2022.
- Rue Savary : un géomètre a fait un relevé topographique suite au projet de renforcement de la sécurité de la route départementale.

La séance est levée à 21h45 ,

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 07 DECEMBRE 2021 ET ONT SIGNE, LES MEMBRES PRESENTS.

Le Secrétaire,
Mme Isabelle MIFKOVIC.



Le Maire,
Serge STEINMAYER.



